

La cohabitation des espèces d'ongulés, une complexité supplémentaire dans la gestion

Résumé :

En plus des ongulés de plaines déjà évoqués, plusieurs espèces participent également à la réflexion portant sur l'équilibre agro-sylvo-cynégétique. On distingue les espèces dites « marginales » (daim et cerf Sika) et les ongulés de montagne (mouflon, isard, chamois, bouquetin). L'augmentation des effectifs, les conditions climatiques ou encore la pression anthropique, poussent les ongulés de plaines à coloniser des zones de plus en plus élevées tandis que les ongulés de montagne « descendent ». Ainsi de nombreux territoires se retrouvent occupés par plusieurs espèces d'ongulés qui doivent partager le territoire. Celles-ci peuvent interagir de plusieurs manières (facilitation, compétition), cependant, si fortement présentes, l'accumulation peut entraîner une pression accrue sur les ressources du territoire (alimentaires ou d'espace). Les suivis effectués ont souvent du mal à différencier la pression imposée par l'une ou l'autre des espèces. La gestion s'en retrouve ainsi complexifiée, et la cohabitation des différentes espèces est donc importante à prendre en compte dans les solutions apportées.

Outre l'augmentation et l'expansion spatiale des populations de cerfs, sangliers et chevreuils, d'autres espèces d'ongulés interviennent dans l'équilibre agro-sylvo-cynégétique. Ces espèces, principalement montagnardes, occupent des territoires en altitude. Des facteurs comme la douceur hivernale ou la pression anthropique poussent les espèces de plaines à coloniser progressivement les milieux montagnards tandis que les ongulés de montagne ont tendance à « descendre de plus en plus de leurs montagnes ». Des territoires présentent ainsi plusieurs espèces ce qui peut entraîner une difficulté supplémentaire dans leur gestion. Il est donc important d'élargir la réflexion à ces autres ongulés, à l'étendue de l'accumulation d'espèces sur le territoire et à ses conséquences.

Les autres espèces d'ongulés du territoire métropolitain :

Les autres espèces que l'on peut citer dans le cadre de cette étude peuvent se regrouper en 2 catégories. Il y a tout d'abord les espèces dites « marginales » dont fait partie le **daim**. Ayant des habitudes de vie et une physiologie semblables au cerf élaphe, cet animal reste peu présent en France. Recensées dans 446 communes (voir annexe 1) et 53 départements en 2007 (Saint-Andrieux et al, 2009), les entités¹, généralement de petite taille (moins de 5 individus), sont majoritairement composées d'animaux issus de parcs ou d'enclos d'où ils se sont échappés (il existe cependant quelques populations naturelles dans l'Est de la France). L'importante évolution des effectifs depuis 1995 peut poser deux problèmes : le fait que le daim occupe des territoires de plaines, s'ajoutant ainsi aux ongulés présents sur ces territoires, et l'écorçage important pratiqué par cette espèce (Saint-Andrieux et al, 2009). En 2012, le tableau de chasse national recensait 1315 réalisations (multiplication par trois depuis 1973).

Dans la même catégorie, bien qu'il s'agisse d'une espèce exotique originaire d'Asie, on trouve le **cerf Sika**. Très proche du cerf élaphe, le cerf sika est très peu répandu en France avec 67 communes (15 départements) occupées (voir annexe 1). Les 22 entités de cerfs sika sont également

¹ un à plusieurs individus de la même espèce libres depuis au moins 1 an, séjournant sur une aire déterminée (de 1 à n communes) d'un même département (Saint-Andrieux et al, 2009).

majoritairement issues de parc ou d'enclos et de petite taille. Sa présence est redoutée en raison de la pollution génétique du cerf élaphe qu'il pourrait générer (appariement rare mais possible). En 2012, le tableau de chasse national recensait 234 réalisations (multiplication par 4 depuis 1973).

En ce qui concerne ces deux espèces, dans la plupart des départements, l'objectif est d'éradiquer les individus en liberté (Saint-Andrieux et al, 2009).

La deuxième catégorie est celle des ongulés de montagne. Il y a tout d'abord le **chamois des Alpes**, qui occupe 263 zones de présences réparties sur 1903 communes et 21 départements (voir annexe 2). Ses effectifs, en progression dans les Alpes et le massif vosgien, sont stables dans le Jura et le Massif central (Corti et al, 2013). Pour la saison 2012, le nombre de réalisations de chamois au niveau national était de 11937 animaux (augmentation d'un facteur 4 par rapport à 1973). Appartenant aux caprins (proche de la chèvre), il se nourrit principalement d'herbacées. Son domaine vital s'étend de la moyenne à la haute montagne (pouvant ainsi se superposer aux ongulés de plaine) et est fortement influencé par les perturbations anthropiques². L'habitude qu'ont les mâles à frotter leurs glandes rétrocornales pendant la période de rut mais aussi la pratique de l'écorçage sont susceptibles de provoquer des dégâts forestiers.

L'isard des Pyrénées est réparti sur 51 zones de présence, distribuées sur 375 communes des 6 départements pyrénéens (annexe 2). Très semblable au chamois dans ses habitudes de vies et son alimentation³, il a progressé en France, ayant aujourd'hui colonisé la plupart des habitats dont il dispose dans les Pyrénées françaises (Corti et al, 2013). Sa population, après une forte augmentation entre les années 1978 et 1994 (10% d'augmentation par an en moyenne), a une croissance significativement plus faible (1.7% en moyenne depuis 1995). En 2012, 2898 animaux ont été prélevé (multiplication par un facteur 3 depuis 1973).

Il y a, de plus, 2 espèces de **mouflons** en France, méditerranéenne et corse. Le mouflon méditerranéen, présent uniquement en France continentale, occupe 474 communes réparties sur 26 départements. On a recensé 71 populations. Le mouflon corse quant à lui est présent en Corse et sur le continent. On a recensé 6 zones de présence : 4 en Corse (populations naturelles) occupant 28 communes sur les 2 départements, et 2 sur le continent (consécutives à une réintroduction) occupant 10 communes sur 2 départements (Corti et al, 2013). Le mouflon est un ovin se rapprochant du mouton domestique. Son alimentation, principalement à base d'herbacées et variables en fonction des saisons. Il peut être amené à abrutir ou écorcer des feuillis ou des résineux mais son impact est faible en comparaison de celui que pourrait avoir des ongulés de plaine (on note cependant une attirance du mouflon de Corse pour les essences rares comme le frêne élevé). Ne pouvant évoluer sur une espèce couverture neigeuse, il préférera la moyenne montagne particulièrement en hiver⁴. En 2012, sur le territoire continental, le plan de chasse relevait 3455 animaux abattus (multiplication d'un facteur 30 depuis 1973).

Finalement, on peut évoquer le **bouquetin des Alpes**, présent sur 44 zones s'étalant sur 197 communes des 7 départements alpins. La plupart des populations sont issues de réintroduction. Malgré une forte progression de sa présence, son aire de distribution reste éclatée et très en deçà de sa répartition historique (Corti et al, 2013). Appartenant à la famille des caprins, les bouquetins se nourrissent principalement d'herbacées et de jeunes pousses d'arbrisseau (ce qui peut empêcher la

² Informations extraites du site de l'Inventaire national du Patrimoine Naturel et de la fiche descriptive de l'IUCN.

³ Données issues du site Animal Diversity Web.

⁴ Informations issues du site internet de l'ONCFS.

régénération). Ils ont une préférence pour les milieux ouverts et les falaises escarpées. Leur tolérance altitudinale est importante (du fond de vallée à 3500m d'altitude)⁵. Le nombre minimal de bouquetins présent en France serait de 8700 en 2005, soit une multiplication par 2.4 en seize ans (Corti et al, 2013).

La cohabitation des espèces sur le territoire :

L'extension spatiale des espèces d'ongulés les plus courantes (cerf, chevreuil, sanglier) les a conduits de plus en plus à occuper les mêmes territoires. La progression du cerf par exemple, dans les zones de moyenne montagne (le taux d'occupation a été multiplié au minimum par 2.8 entre 1985 et 2005 au-dessus de 600m d'altitude d'après Pfaff et al, 2008), conjuguée à la « descente » des ongulés de montagnes, contribuent également à l'occupation des territoires par plusieurs espèces d'ongulés (voir figure 1).

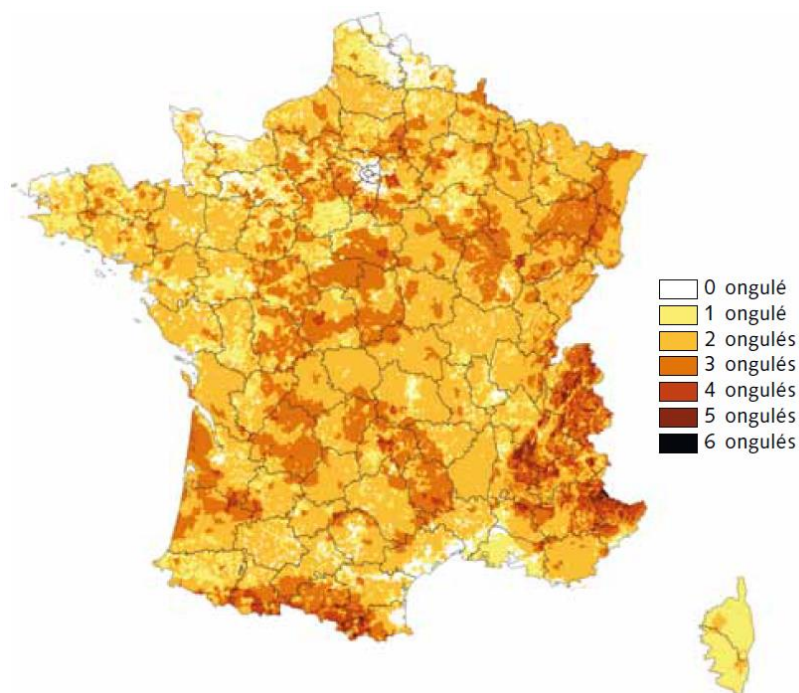


Figure 1 : Superposition des espèces d'ongulés par commune et superficie (Saint-Andrieux et al, 2009).

La cohabitation à 2 espèces concerne généralement le chevreuil et le sanglier, qui sont les ongulés les plus répandus en France métropolitaine. On trouve une cohabitation de plus de 3 espèces dans 35% du territoire national (Saint-Andrieux et al, 2009), et particulièrement dans les régions montagneuses (voir annexe 4).

Pour compléter cet état des lieux, il est important de s'intéresser aux milieux occupés par ces espèces lors d'une cohabitation. En effet, si les niches écologiques sont distinctes, il n'y aura pas forcément d'augmentation importante de la pression sur l'environnement due à une accumulation d'espèces. La figure 2 montre que lorsqu'il y a 2 à 5 espèces, la part d'occupation de la forêt augmente, ce qui peut signifier une pression supplémentaire sur ce milieu. Cependant, il faut noter qu'une augmentation du nombre d'espèce d'ongulés est généralement due à l'apparition d'ongulés de montagne. Or, en milieu montagnard, la moindre importance des terres agricoles se traduit par un

⁵ Informations issues du site internet de l'ONCFS.

milieu forestier pouvant être plus important. Ainsi, la part d'occupation de la forêt augmente naturellement.

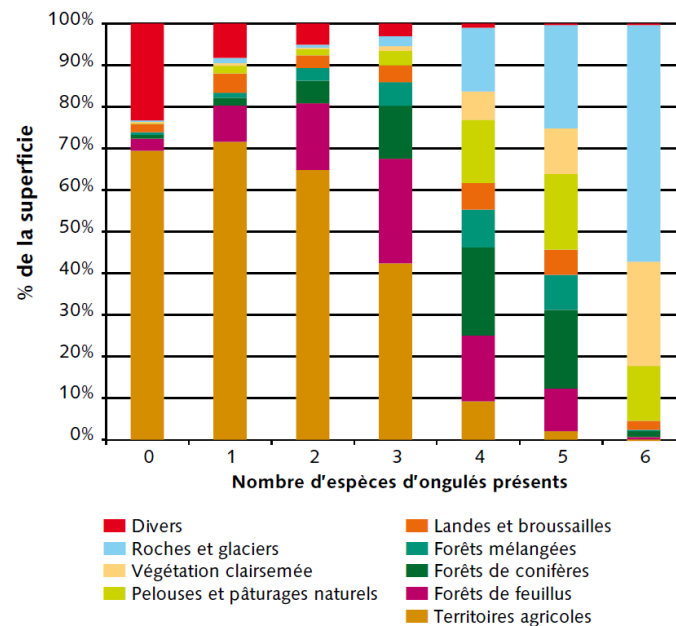


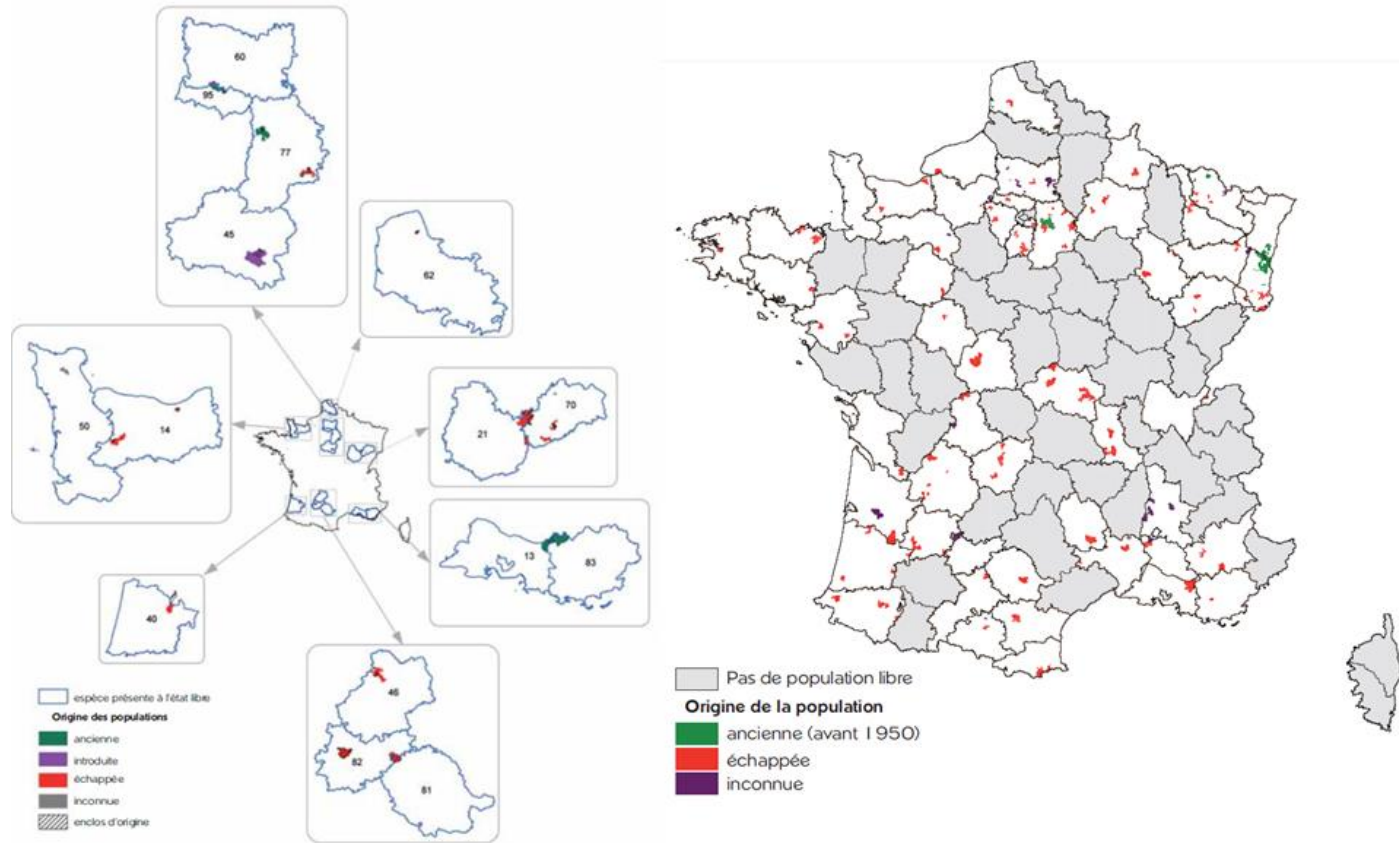
Figure 2 : Types de milieux occupés selon le nombre d'espèces d'ongulés présentes (Saint-Andrieux et al, 2009).

Différentes interactions peuvent apparaître entre des espèces cohabitant sur un territoire. Tout d'abord, il peut être observé une interaction positive qui peut se manifester de plusieurs manières : une espèce broute et augmente ainsi l'accès à la nourriture à d'autres espèces, ou bien le broutage d'une espèce stimule la croissance des végétaux ce qui augmente la valeur nutritionnelle de l'alimentation d'une autre espèce (interaction appelée « facilitation »). A l'inverse, il peut s'installer une compétition, où chaque espèce peut être désavantagée par la présence de l'autre, notamment au niveau de la consommation des ressources (Richard et al, 2009). Pour les espèces d'ongulés l'interaction la plus évoquée est celle de la compétition, notamment au niveau alimentaire. Comme évoqué dans le descriptif des espèces, leur régime alimentaire est conditionné notamment par leurs caractéristiques morphologiques (taille, forme de la mâchoire et système digestif). C'est notamment ce qui a permis à Hofman, 1989 de les classer en fonction de leur alimentation. Ainsi, il semble que dans certaines situations la différence de régime alimentaire entre le chevreuil et le cerf par exemple, implique que la disponibilité de ressource n'est pas un facteur limitant les populations (Richard et al, 2009). Les ressources alimentaires peuvent être soumises à des tensions et les domaines vitaux des animaux peuvent être modifiés dans le cas d'une augmentation importante de la densité. L'état de forme d'une population peut également être grandement impacté. Ainsi, il a été constaté qu'une augmentation de la densité de cerf engendrait une baisse du poids moyen des chevillards (Richard et al (2), 2009).

Beaucoup d'étude ont été menées sur l'interaction entre les espèces et la pression conséquente sur leurs habitats. A l'avenir, la généralisation de la cohabitation de plusieurs ongulés sur un même territoire peut amener à développer de nouveaux questionnements comme leurs interactions avec les animaux domestiques ou encore la procédure de gestion et de suivi à mettre en place (des éléments de réponses sont apportés par Maillard et al, 2007). En effet, la méthode de suivi des ongulés actuellement développée (par les indicateurs de changement écologique), ne permet

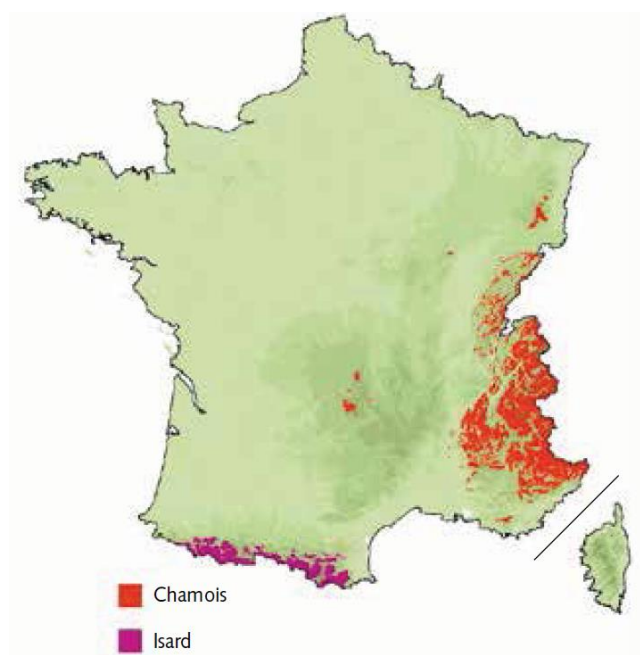
pas forcément de bien distinguer les différentes espèces, notamment dans le suivi de leur relation avec leur environnement, ce qui peut amoindrir la finesse des résultats. De plus, la gestion est compliquée par le retour de grands prédateurs sur les territoires (arrivée du loup, développement du lynx) qui, bien que participant avec l'Homme, à la régulation des espèces, peut modifier les habitudes et les domaines vitaux des animaux, compliquant ainsi le suivi et la gestion des populations. Ainsi, au-delà des difficultés que les gestionnaires peuvent rencontrer dans la gestion d'une population d'ongulé, une accumulation d'espèces ajoute une complexité que les modèles peinent à maîtriser. Il s'agit, pour les acteurs, d'appréhender un problème complexe biologiquement et qu'il est donc difficile de suivre et de gérer.

Annexe 1 :



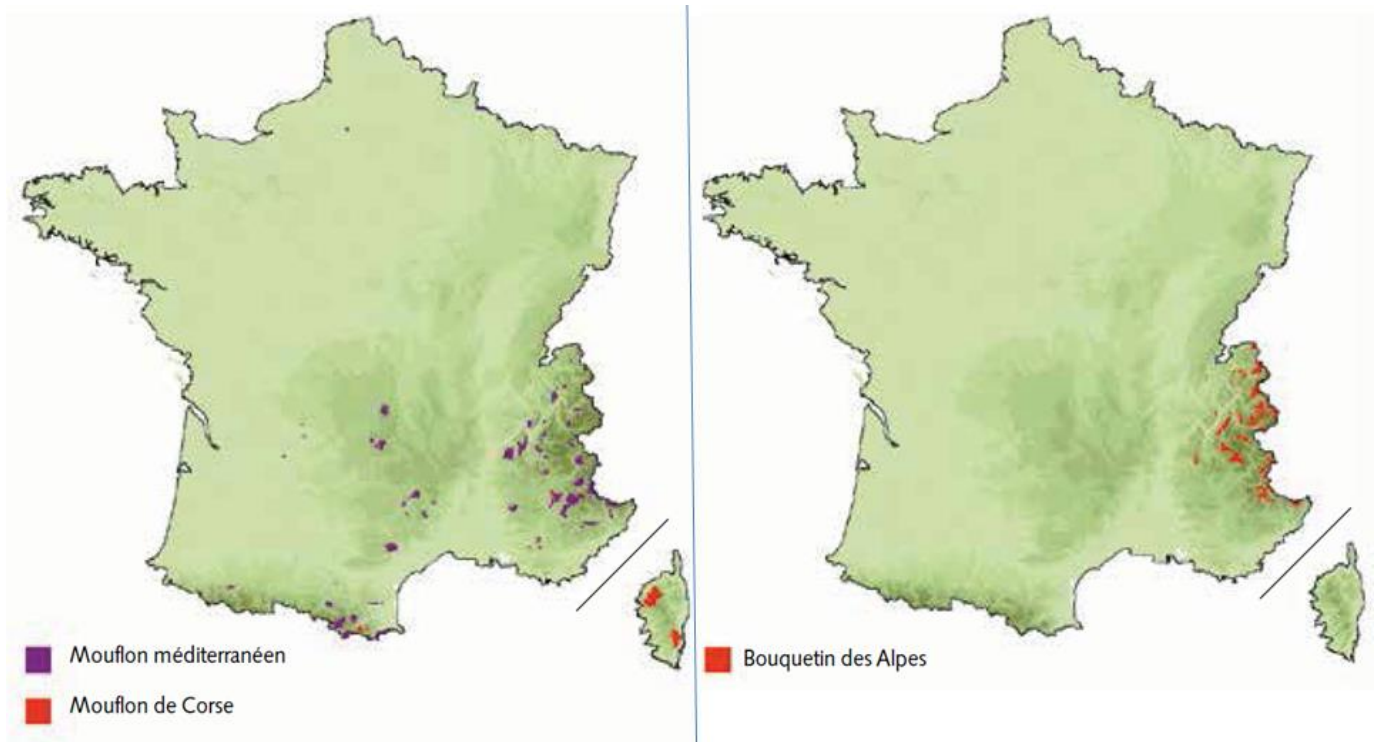
Cartes de répartition des populations de daims (à droite) et de cerfs sika (à gauche). (Source : Saint-Andrieux et al, 2009)

Annexe 2 :



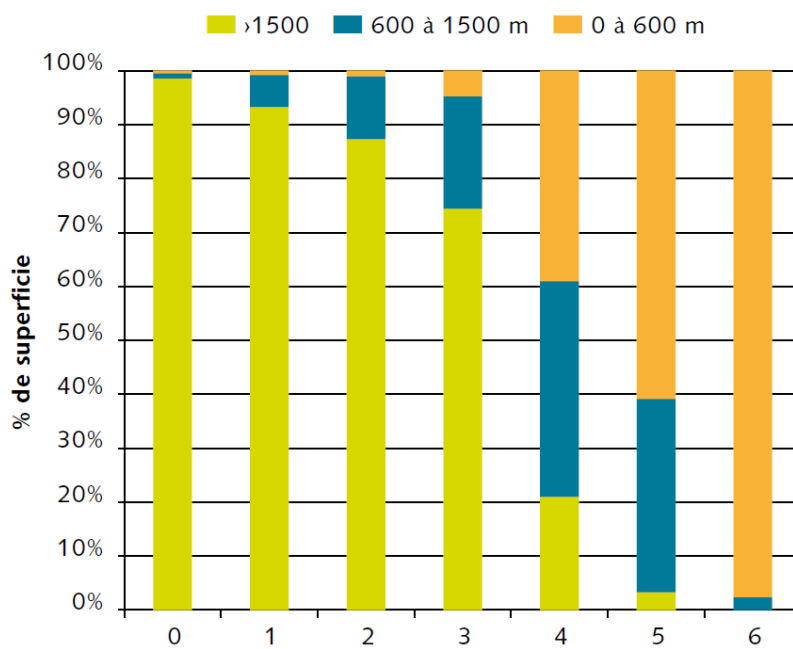
Carte de répartition des populations de chamois des Alpes et d'Isard des Pyrénées (source : Corti et al, 2013).

Annexe 3 :



Carte de répartition des populations de mouflons (à gauche) et de bouquetins (à droite) en France. (Source : Corti et al, 2013).

Annexe 4 :



Répartition de la superficie nationale en fonction du nombre d'espèces d'ongulés présentes (Saint-Andrieux et al, 2009).

Bibliographie :

CORTI, R., SAINT-ANDRIEUX, H., GUIBERT, B., DUBRAY, D., BARBOIRON, A. (2013). Les ongulés de montagne en France, situation en 2010. *Faune Sauvage*, **298**.

HOFMANN, R. R. (1989) Evolutionary steps of ecophysiological adaptation and diversification of ruminants: a comparative view of their digestive system. *Oecologia*, **78**: 443-457.

MAILLARD D LOISON A FRITZ H KLEIN F MAIGNIEN E (2007). Ongulés sauvages, troupeaux domestiques et activités humaines en moyenne montagne, interactions et conséquences paysagères. *Faune Sauvage*, **278** : 48-51.

PFAFF, E., KLEIN, F., SAINT-ANDRIEUX, C., GUIBERT, B. (2008). La situation du cerf élaphe en France, Résultats de l'inventaire 2005. *Faune Sauvage*, **280** : 40-50.

RICHARD, E., SAID, S., HAMANN, J-L., GAILLARD, J-M. (2009). La cohabitation du cerf (*Cervus elaphus*) avec les autres ongulés sauvages. In : Symposium Cerf, Actes du colloque tenu à Dijon (Côte d'Or) les 18 et 19 avril 2008. François KLEIN, Gérard BEDARIDA et Benoît GUIBERT, eds., Paris A.N.C.G.G.- F.N.C.-O.N.C.F.S., 148-152

(2) RICHARD, E., SAID, S., GAILLARD, J-M., HAMANN, J-L., KLEIN, F. (2009). High red deer density depresses body mass of roe deer fawns. *Oecologia*, **163** : 91-97.

SAINTE-ANDRIEUX, H., PFAFF, E., GUIBERT, B. (2009). Le daim et le cerf sika en France : nouvel inventaire. *Faune Sauvage*, **285** : 10-15.